



Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20240515-35-DE



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du lundi 15 mai 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni le lundi 11 mars 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Cruet, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

17 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

Délégués suppléants présents :

4 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
Porte de Maurienne	Thomas	PIGEOLET	1 voix (arrivée à 18h19)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 membres et 21 membres à partir de 18h19
TOTAL des voix	24 voix puis 25 voix à partir de 18h19.

Étaient excusés : Nicole BOUVIER, André DAZY, Jean-Marc DESCAMPS, Daniel ROCHAIX, Franck VIALLET.

François RIEU ouvre la séance à 18h05.

Olivier THEVENET est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

**Objet : TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLAN D'ACTION INVASIVES -
 AGENCE DE L'EAU ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE**

Rapporteur : M. le Vice-Président, Eric SANDRAZ

Par délibération n°07.2024 du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical du SISARC a approuvé la réactualisation du plan d'action contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité sur le territoire de Cœur de Savoie ainsi que les travaux de déterrage précoce des plantules d'invasives pour 2024 pour un montant total estimatif de 70 000 € HT.

Il était envisagé d'aller chercher le Fond Vert – biodiversité à hauteur de 80 %.

Entre temps, les conditions d'attribution du Fond Vert ont été définies et les travaux de lutte contre les plantes invasives en cours d'eau ne sont pas éligibles.

En remplacement, il est proposé :

- de déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence de l'eau (à hauteur de 30 % du montant total)
- de répondre à l'appel à projet 2024 en faveur des Espaces Naturels du Conseil Départemental pour la partie « plan d'action invasives » (subvention de 50-% de l'étude, les travaux de déterrage précoce des plantules d'invasives n'étant pas éligibles)

Pour ces 2 actions, les consultations ont pu être menées courant mars et les montants définitifs sont désormais connus :

- Mise à jour de la cartographie des plantes invasives le long des cours d'eau et plan d'actions 2025-2029 : **47 496,50 € HT**
- Travaux de déterrage précoce des plantules d'invasives : **20 625 € HT**

Le montant global s'élève donc à 68 121,50 € HT.

Le nouveau financement envisagé s'établit comme suit :

Détail des travaux envisagés en 2024	Montant € HT	Subv. Ag Eau (30 %)	Subv. CD73 (50 %)	Auto financement SISARC
Mise à jour de la cartographie des plantes invasives et élaboration du nouveau plan de d'actions	47 496,50 €	14 249 €	23 748 €	9 499,50 €
Travaux de déterrage précoce de plantules d'invasives	20 625 €	6 187 €	0	14 438 €
Total	68 121,50 €	20 436 €	23 748 €	23 937,50 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement envisagé pour la réactualisation du plan d'action contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité sur le territoire de Cœur de Savoie (période 2025-2029) ainsi que pour les travaux 2024 de déterrage précoce des plantules d'invasives.
- **SOLLICITE** l'agence de l'eau à hauteur de 30 % pour la totalité des actions soit 20 436 € ;
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental à hauteur de 50 % pour le plan d'action invasives soit 23 748 €
- **AUTORISE** le Président à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subvention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Le secrétaire de séance,
Olivier THEVENET.